



Bac : « Le contrôle continu n'oblige pas le ministère de l'éducation à changer de stratégie en cas de confinement prolongé »

Après les annonces de Jean-Michel Blanquer vendredi matin, la journaliste du « Monde » Violaine Morin a répondu à vos questions. Le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a confirmé vendredi 3 avril que « l'ensemble des épreuves du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sera validé en contrôle continu » en 2020.

La journaliste chargée des questions d'éducation au Monde Violaine Morin a décrypté ces annonces en répondant aux questions des lecteurs.

Kalistine : Mon fils passe le bac pro cette année, il n'y aura donc aucune épreuve orale ni écrite pour cette filière ? Le ministre n'a pas été très clair concernant la spécificité de la filière professionnelle...

Violaine Morin : Le principe est le même aussi bien pour les lycéens professionnels que pour les lycéens généraux et technologiques : les examens sont validés grâce au contrôle continu. Il n'y a donc, pour les 740 000 élèves de terminale, ni oral ni écrit du baccalauréat.

Ce contrôle continu comprend :

Les notes obtenues sur les trois trimestres de l'année de terminale, hors période de confinement ;

Les appréciations du livret scolaire, y compris sur l'assiduité et l'engagement pendant la période du confinement.

Jean-Michel Blanquer a bien précisé que, dans l'hypothèse d'un retour en classe courant mai « si la situation sanitaire le permet », l'assiduité des élèves jusqu'au 4 juillet sera la condition « sine qua non » de l'obtention du baccalauréat, dans les trois filières.

Enfin, pour les lycéens professionnels, la question de la validation des périodes de stage se pose, puisque les élèves n'ont pas pu les effectuer pendant la période du confinement. Le ministre renvoie sur ce point à la foire aux questions disponible sur le site de l'éducation nationale.

A : Les épreuves orales du bac général en terminale sont-elles maintenues ?

Toutes les épreuves écrites et orales du baccalauréat sont remplacées par le contrôle continu en terminale. Attention : l'oral de français, pour les élèves de 1 re , est maintenu, autour de la date habituelle de passation (fin juin), « sauf si les conditions sanitaires ne le permettent pas », c'est-à-dire si le confinement est toujours en cours, totalement ou en partie. Le programme est légèrement allégé : 15 textes en série générale, 12 en série technologique.

L'épreuve écrite de français est remplacée par la note de contrôle continu, c'est-à-dire la moyenne de toutes les notes de l'année de 1 re dans cette discipline.

Parent inquiet : Les annonces du ministre ne signifient-elles pas qu'il est inutile de suivre les cours durant le confinement ? C'est le message qu'a compris mon fils... Pas de notes, pas d'enjeux (examen), rattrapage des cours jusqu'en juillet...

Au contraire, le dispositif doit permettre de « maintenir » les élèves au travail. « L'année continue », a déclaré le ministre. Les notes obtenues pendant le confinement ne seront pas prises en compte dans la réussite à l'examen, c'est vrai. Mais, dans l'hypothèse d'un retour en classe, « les élèves doivent travailler pour les notes qu'ils obtiendront après », a précisé Jean-Michel Blanquer.

En outre, l'assiduité et l'engagement des élèves pendant la période du confinement devront être appréciés par les enseignants et seront pris en compte dans l'examen du livret scolaire par le jury.

Elève angoissé : Comment peut-on être sûr que juin sera un mois normal de cours ?

Le principe de cette session du baccalauréat est celui de la bienveillance, dans une situation exceptionnelle. M. Blanquer a précisé à plusieurs reprises qu'il aurait à cœur de ne pas « léser » les élèves.

A ce stade, on ne sait pas du tout si le mois de juin sera un mois normal de cours. C'est pour cette raison que l'éducation nationale a choisi de privilégier l'option du contrôle continu total, sans épreuves terminales – il était question d'en maintenir une ou deux, et c'était l'option privilégiée par certains syndicats, dont le SNES, le syndicat majoritaire chez les enseignants de lycée.

Le contrôle continu est l'option la plus « souple », c'est-à-dire qu'elle n'oblige pas le ministère de l'éducation nationale à changer de stratégie si jamais le confinement durait tout le mois de juin.

d : Les notes d'un lycée à un autre ne sont pas équivalentes. Est-ce que quelque chose est prévu pour prendre en compte ces différences ?

Cela pose notamment question pour les élèves qui ont un gros différentiel entre la note de contrôle continu et la note au bac, et où ce différentiel peut tout changer : soit leur faire obtenir l'examen, pour les élèves faibles, soit leur faire obtenir une mention, pour les élèves performants.

On peut imaginer, par exemple, un élève d'un « bon lycée » obtenir la mention très bien au bac alors que sa moyenne générale de l'année le situe autour de 13 ou 14... La réponse ministérielle est un peu courte malheureusement. Le principe des mentions est maintenu, dans les conditions habituelles : au minimum 12 pour assez bien, 14 pour bien et 16 pour très bien.

Sur les différentiels plus importants entre les notes de l'année et les notes que l'élève peut espérer à l'examen en fonction de son lycée d'origine, il a été répondu que « le jury est souverain pour donner à l'élève une mention qui correspond à ses efforts et son assiduité, dans les conditions habituelles, et le cas échéant relever la note » « Dans les conditions habituelles », cela veut dire par exemple donner la mention assez bien à un élève qui a 11,8 sur 20 de moyenne générale.

Les jurys, qui se réuniront dans chaque département, doivent permettre de garantir « l'équité » entre les candidats, a aussi précisé le ministre, et doivent s'assurer de « l'harmonisation » entre les établissements. En pratique, c'est assez logique, même si on peut comprendre la frustration de certains élèves : on ne peut pas harmoniser trop à la hausse des notes sur une performance hypothétique à l'examen.

L'école continue : Pouvez-vous préciser les modalités concernant les épreuves communes de contrôle continu (E3C) et le choix des spécialités pour les élèves de 1 re

Les élèves de 1 re devaient passer dans la première quinzaine de mai, pour la plupart d'entre eux, les E3C2, c'est-à-dire la deuxième série « d'épreuves communes en cours de formation ».

Les E3C2 sont annulées. A la place :

Pour les épreuves d'histoire, LVA et LVB, mathématiques en série techno, la note retenue sera la moyenne des notes obtenues aux E3C1 (passées entre janvier et mars) et aux E3C3 (qui se tiendront en fin de premier trimestre de l'année de terminale).

Pour l'épreuve de spécialité que l'élève ne poursuivra pas en terminale, la note retenue sera la moyenne de l'année de 1 dans la discipline.

Pour l'épreuve de sciences, la note retenue sera également la moyenne de l'année de 1 dans cette discipline.

Vincent : Je me suis inscrit en « candidat libre » au CAP tournage en céramique. Je n'ai donc pas de contrôle continu, ni pour les épreuves pratiques ni pour les épreuves théoriques. Comment cela se passera-t-il ?

Ma réponse vaut pour les candidats libres, les élèves inscrits au CNED et les candidats des établissements hors contrat, assimilé à des candidats libres : l'examen sera passé en septembre, dans les conditions normales d'une session de rattrapage (avec des épreuves).

Thomas : Qu'en est-il des lycées hors contrat ?

Les élèves des lycées hors contrat sont assimilés à des candidats libres, ils passent donc un bac «

classique » à la session de septembre.

RaptorWill : Est-ce que les cours pour les élèves de 2^{nde} vont aussi durer jusqu'au 4 juillet ?

Les cours sont maintenus jusqu'au 4 juillet pour tout le monde. C'est la clé de voûte du dispositif : on supprime les épreuves du bac pour permettre aux élèves de retourner en classe. Dans le meilleur des cas (si le retour se fait le 4 mai), les élèves auront raté cinq semaines de cours. Tout cela restant, bien entendu, suspendu à l'évolution de la durée du confinement.

Théâtre : Il n'a pas été question des options facultatives dans le discours du ministre. Est-ce que l'oral de bac de théâtre sera maintenu, par exemple ?

En effet, le ministre n'en a pas parlé, mais toutes les épreuves écrites et orales de terminale sont annulées. Il n'y a donc aucune raison que l'oral de théâtre ait lieu. Dans cette discipline comme dans les autres, c'est la moyenne sur les trois trimestres, hors période de confinement, qui comptera.

Soso : Qu'en est-il des épreuves de BTS ?

Leur obtention devrait aussi se faire par contrôle continu, mais le ministre a précisé que cela ferait l'objet d'une communication à part dans les prochains jours, conjointement avec le ministère de l'enseignement supérieur.

Emi : Mon frère passe le brevet des collèges cette année. Savons-nous quelles matières seront soumises au contrôle continu ?

Pour le brevet en contrôle continu, seules sont prises en compte les notes obtenues dans les disciplines concernées par la suppression des épreuves : mathématiques, français, sciences, histoire-géographie et langue vivante.

Retrouvez tous nos articles sur le coronavirus dans notre rubrique

Le Monde